

Votre déclaration trimestrielle de ressources en 3 étapes :

1. Je consulte la ligne montant net social (MNS) de mon bulletin de salaire ou de mon relevé de prestations. C'est ce montant que je dois déclarer. Je peux également le retrouver sur le site mesdroitssociaux.gouv.fr.
2. Je vérifie ma déclaration pré-remplie en ligne sur caf.fr > Mon Compte ou sur l'application mobile « Caf – Mon Compte »
3. Je complète ma déclaration si j'ai d'autres ressources (pensions alimentaires, revenus de travailleurs indépendants...).

**Je valide
et c'est déclaré !**



Pour profiter de ces nouveaux services, faites votre déclaration en ligne : **c'est facile, rapide, et sécurisé !**

Si vous faites une déclaration au format papier, votre déclaration en montant net social sera comparée aux ressources connues par la Caf et modifiée en cas d'erreur de votre part.

Pour plus d'informations :



➔ caf.fr

➔ Notre vidéo tuto
«Comment remplir votre
déclaration trimestrielle
de ressources»



➔ mesdroitssociaux.gouv.fr



RSA, prime d'activité : déclaration de ressources

Avec le montant net social :
**vérifiez, validez,
c'est déclaré !**



**Vos habitudes
de déclaration changent.**